

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1918

7 septembre 2007

SOMMAIRE

Administration & Business Consulting S.A.	92060	Kone Luxembourg	92027
A.I.M. S.A.	92061	Kone Luxembourg	92027
Amerly's International S.A.	92060	Le Corrège S.A.	92038
Arcelor Commercial Rebar S.A.	92053	Liskor Luxembourg S.à r.l.	92053
Astralis S.A.	92026	Losange S.à r.l.	92020
Borealis Investments S.A.	92024	Lux-Promotion et Participations S.à r.l.	92018
B-Trident Dresden S.à.r.l.	92019	MERCK SHARP & DOHME Luxembourg (Holdings) S.à r.l.	92064
Centerscape Europe S.à r.l.	92038	Metatron Holding S.A.	92018
CitCor Franconia Nord S.à r.l.	92042	Metty Weyrich & Fils S.à r.l.	92060
Compagnie Européenne de Participation et d'Investissement S.A.	92019	N.H. Holding S.A.	92018
Compagnie Financière des Grands Vins de Tokaj S.A.	92063	Nore S.A.	92037
Coshoola	92028	Obelisque S.A.	92025
Coshoola	92027	O-Mega Finance S.A.	92026
D-Bunnerhelfsts Dortmund S. à r.l.	92021	Onex Skilled Holdings II Limited	92028
DSV Road S.A.	92024	Parkridge Holdings Russia Warehouses S.à r.l.	92048
Eagle 1 S.à r.l.	92019	Quidam S.A.	92023
E-Markische Str Dortmund S. à r.l.	92020	Repco 25 S.A.	92021
Finmor Lux S.A.	92063	Sanichauer Service s.à.r.l.	92060
Fisch Fund Services AG	92022	Shai Holding S.A.	92064
Fiterbo S.A.	92022	Sinagua S.A.	92023
Fortis Lux Prime Pension A Sepcav	92024	Société Nouvelle de Création SAH	92021
Germanica Property S. à r.l.	92038	Stahl-Schroeder Retail Investment S.à r.l.	92063
H-Hohestr./ Kaiserstr. Dortmund S. à r.l.	92020	Synapse Finance S.A.	92026
Hifi-Participations	92028	TAG Heuer International S.A.	92062
Hutchison Europe Telecommunications S.à r.l.	92023	The Alena Group	92064
Immo-Trust S.A.	92025	Transports Heico S.A.	92025
Intrasoft International S.A.	92042	Tubilux International S.A.	92062
Jängi Kremer & Fils S.à r.l.	92047	TW Intérieur S.A.	92061
		VVSR Holding S.A.	92022

Metatron Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.135.

—
Complément à la réquisition concernant la réunion du Conseil d'Administration du 9 février 2000

Le Conseil d'Administration, lors de la réunion du 9 février 2000, accepte la démission du commissaire aux comptes VECO TRUST S.A.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Pour METATRON HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007090261/744/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07933. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

N.H. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 66.543.

—
Par la présente, je vous informe que je démissionne avec effet immédiat, de mes fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société anonyme N.H. HOLDING S.A. constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange en date du 23 septembre 1998, publié au Mémorial C numéro 897 du 11 décembre 1998, établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 66.543.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

N. Hansen.

Référence de publication: 2007090355/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08446. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Lux-Promotion et Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 68, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 94.369.

—
En date du 25 juin 2007 a eu lieu la cession de parts sociales suivante:

La société TRAXIMA INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social 55-57, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B54348 a cédé à Monsieur Jean Bellion, né le 24 avril 1960 a Luxembourg, demeurant 66, rue du X Octobre, L-7243 Bereldange les 25 parts sociales qu'elle détenait de la société.

Au terme de cette cession de parts sociales, la répartition du capital de la société est la suivante:

- Monsieur Jean Bellion détient 50 parts sociales
- La société PELARO INVESTISSEURS S.A. détient 50 parts sociales

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés du 25 juin 2007

Gérants:

L'Assemblée Générale des Associés a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Nico Hansen, né le 31 mars 1969 a Differdange demeurant professionnellement L-2311 Luxembourg 55-57, avenue Pasteur de ses fonctions de gérant administratif avec effet immédiat en date du 25 juin 2007.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007090347/1218/24.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06982. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Compagnie Européenne de Participation et d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 37.300.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de carence tenue le 19 juin 2007

Deuxième résolution

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Régis Meister, employé privé, demeurant professionnellement à 11, avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg, Monsieur Claudio Bacceli, employé privé, demeurant professionnellement à 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, et Madame Nathalie Rehm, employée privée, demeurant professionnellement à 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Troisième résolution

L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire, AUDIEX S.A. avec siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, pour une nouvelle période de six années, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE PARTICIPATION ET D'INVESTISSEMENT S.A.

R. Meister / C. Bacceli

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007090300/45/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08462. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Eagle 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.057.

—
EXTRAIT

Les gérants de la Société ont décidé en date du 29 juin 2007, de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 25B, boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

M. Weeden

Gérant

Référence de publication: 2007090380/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05754. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

B-Trident Dresden S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.027.

—
EXTRAIT

Le gérant de la Société a décidé en date du 29 juin 2007, de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

M. Weeden

Gérant

Référence de publication: 2007090387/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05832. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

H-Hohestr./ Kaiserstr. Dortmund S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 126.452.

—
EXTRAIT

Les gérants de la Société ont décidé en date du 29 juin 2007, de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

M. Weeden

Gérant

Référence de publication: 2007090391/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05823. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

E-Markische Str Dortmund S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 126.441.

—
EXTRAIT

Les gérants de la Société ont décidé en date du 29 juin 2007, de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

M. Weeden

Gérant

Référence de publication: 2007090392/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05827. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Losange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 70.865.

—
EXTRAIT

Il résulte:

- d'une convention de cession de parts sous seing privé du 2 juillet 2002 entre Monsieur Gérard Mathe demeurant au 45, avenue lecomte à F-94350 Viller/Maune et la société LIBOURNE COMPANY LTD à Pacea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Island (N ° 68975).

Depuis le 2 juillet 2002, les associés de la société LOSANGE Sàrl est composé comme suit:

	Part sociales
LIBOURNE COMPANY LTD 1, N ° 68975, Pacea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Island	1
MIDWAY HOLDING LTD, N ° 27773, Urb. Obarrio, enid building, Office #4, 56th Street Panama, Republic of Panama	1.249
Total:	1.250

(1.250 parts sociales d'une valeur nominale de 1,00- Euro chacune soit un capital de 12.500,- €)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007090474/734/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02510. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

D-Bunnerhelfsts Dortmund S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 126.440.

EXTRAIT

Les gérants de la Société ont décidé en date du 29 juin 2007, de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

M. Weeden

Gérant

Référence de publication: 2007090396/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05829. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Repc 25 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.188.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 9 juin 2006 que M. Dereck McDonald, né le 9 août 1967 à Paisley, Ecosse, banquier, demeurant à Glen Sannox Grove 8, UK G68 0GH, Craigmarnloch-Cumbernauld, Royaume-Uni, a été nommé administrateur B avec effet immédiat. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui sera tenue en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007090538/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09591. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.**Société Nouvelle de Création SAH, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 37.419.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège de la société en date du 2 juillet 2007*

La clôture de la liquidation de SOCIETE NOUVELLE DE CREATION SAH a été prononcée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 2 juillet 2007 au siège de la société.

Les résolutions suivantes ont été prises par les actionnaires au cours de cette assemblée:

- Tous les livres et documents sociaux seront déposés et conservés au siège social de la société liquidée et y seront conservés durant une période de 5 ans à compter de la date de publication de l'assemblée générale devant statuer sur la clôture de la liquidation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Pour SOCIETE NOUVELLE DE CREATION SAH, liquidée

CONSEIL COMPTABLE S.A.

Son liquidateur

F. Prost

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007090547/507/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10116. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Fiterbo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 41.250.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège de la société en date du 2 juillet 2007*

La clôture de la liquidation de FITERBO S.A. a été prononcée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 2 juillet 2007 au siège de la société.

Les résolutions suivantes ont été prises par les actionnaires au cours de cette assemblée:

- Tous les livres et documents sociaux seront déposés et conservés au siège social de la société liquidée et y seront conservés durant une période de 5 ans à compter de la date de publication de l'assemblée générale devant statuer sur la clôture de la liquidation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Pour FITERBO S.A., liquidée

CONSEIL COMPTABLE S.A.

Son liquidateur

F. Prost

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007090548/507/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10114. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

VVSR Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 103.546.

—
Messieurs Nicolas Vainker Bouvier de Lamotte, Daan Martin et Madame Renée Aakrann-Fezzo ont démissionné comme administrateurs de la société le 18 juillet 2007. VAINKER & ASSOCIATES S.à.r.l. a déposé son mandat comme commissaire aux comptes de la société le même jour.

VAINKER & ASSOCIATES S.à.r.l. dénonce l'utilisation de l'adresse suivante, 17, bd Royal, L-2449 Luxembourg, comme siège social de la société, VVSR HOLDING SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007090544/763/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09987. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Fisch Fund Services AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 51.063.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour FISCH FUND SERVICES AG, Société Anonyme

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2007090611/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09768. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Hutchison Europe Telecommunications S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 74.649.

1) Il résulte d'une lettre adressée en date du 26 juin 2007 au siège social de la société que Monsieur Robert Fuller a démissionné de son poste de gérant avec effet immédiat.

2) La nouvelle adresse du gérant Monsieur Kevin Russell est: The Pleasance, 1 Beaumont Rise, Marlow, Buckinghamshire SL7 1EH, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007090477/1580/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10264. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.**Sinagua S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 46.841.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 7 juin 2007

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervaeet, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007090472/506/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06629. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.**Quidam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2542 Luxembourg, 69, rue des Sources.

R.C.S. Luxembourg B 64.789.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire
et du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 11 juillet 2007*

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 11 juillet 2007:

- Que la démission de Monsieur Laurent Neuhengen de sa fonction d'administrateur-délégué a été acceptée et que son mandat d'administrateur a été confirmé.

- Que Madame Veronique Hoesdorff, agent immobilier, née a Luxembourg, le 27 décembre 1973, demeurant a L-2542 Luxembourg, 69, rue des Sources, a été nommée à la fonction d'administrateur délégué, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Pour extrait conforme

Pour QUIDAM S.A.

V.Hoesdorff

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007090411/231/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09636. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

DSV Road S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 33.021.

—
Beschluss der ausserordentlichen Generalversammlung vom 17. Juli 2007

Herr Flemming Jessen, geboren am 19. April 1954 in Helle (Dänemark) wohnhaft in DK-6700 Esbjerg, 2, Grimsbeyveg, wird einstimmig als Mitglied des Verwaltungsrates bis zur Generalversammlung die im Jahre 2012 stattfindet wiedergewählt. Er verpflichtet die Gesellschaft mit seiner Unterschrift zusammen mit derjenigen des Vorsitzenden der Verwaltungsrates.

Für gleichlautenden Auszug zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. Juli 2007.

Für DSV ROAD S.A.

M^e R. Assa

Der Mandatär

Référence de publication: 2007090375/1537/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10451. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Fortis Lux Prime Pension A Sepcav, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 113.490.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 16 avril 2007

En date du 16 avril 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats d'Administrateur de Carlo Thill, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Christiane Deckenbrunnen, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Fernand Gales, 50 avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Patrick Gregorius, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Claude Heirend, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg et Corinne Ludes, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2008.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme

POUR FORTIS LUX PRIME PENSION A SEPCAV

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007090414/584/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04481. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Borealis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 26, rue Alphonse München.
R.C.S. Luxembourg B 83.597.

—
Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer de notre démission de nos fonctions d'administration de la société BOREALIS INVESTMENTS S.A., ceci avec effet immédiat à compter du jour de la présente.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Pour KRYPTON DISTRIBUTION CORPORATION

M^e M.B. Wingarter De Santeul

Référence de publication: 2007090527/1268/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09903. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Immo-Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 33.683.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007090612/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10549. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Obelisque S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 37.047.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007090613/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10552. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Transports Heico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8528 Colpach-Haut, 2, Am Bongert.
R.C.S. Luxembourg B 94.989.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 11 juin 2007

Conseil d'administration:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Les membres du Conseil d'Administration sont les suivants:

- Monsieur Romain Heirens, demeurant 2, Am Bongert, L-8528 Colpach-Haut
- Madame Carmen Lambert, demeurant 13, rue des Bois, L-8820 Holtz
- Madame Albertine Fischer, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur

Commissaire aux comptes:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, la société MGI FISOGEST Sàrl, immatriculée sous le N ° B20114, pour une nouvelle période de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration tenu en date du 11 juin 2007

Administrateur délégué:

Le Conseil d'administration décide de renouveler le mandat de l'administrateur délégué, Monsieur Romain Heirens, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007090356/1218/26.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05524. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Synapse Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 108.311.

Par lettre recommandée, en date du 31 janvier 2007, Monsieur Patrick Kersten a démissionné de sa fonction d'administrateur-délégué et d'administrateur de la société SYNAPSE FINANCE S.A., et ce avec effet immédiat.

Strassen, le 16 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007090522/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09505. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

O-Mega Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 79.712.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007090615/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08751. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Astralis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 116.578.

EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale Annuelle de la société du 28 mars 2007, la composition du Conseil d'Administration de la société est la suivante:

Administrateurs:

Monsieur Martin Halliwell, Président, demeurant à Château de Betzdorf, 6815 Betzdorf, Luxembourg

Monsieur Pdraig McCarthy, Administrateur, demeurant à Château de Betzdorf, 6815 Betzdorf, Luxembourg

Madame Miriam Murphy, Administrateur, demeurant à Château de Betzdorf, 6815 Betzdorf, Luxembourg

Monsieur François Thys, Administrateur, demeurant à 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Monsieur Michael Leidinger, Administrateur, demeurant à 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Le mandat de ces administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

Le mandat du commissaire aux comptes, ERNST & YOUNG, a été annulé et a été nommé en son remplacement un réviseur d'entreprises à savoir la société

ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, 5365 Muensbach, Luxembourg

dont le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2008.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 16 juillet 2007.

Pour la Société

M. Halliwell

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2007090316/1958/28.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08884. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Kone Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle route de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 28.496.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 31 mai 2007 la décision suivante:

- Reconduction du mandat de gérant administratif de Monsieur Mario Thysebaert demeurant 8, Hoogveld à B-3740 Bilzen pour un terme qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS s.à r.l.

Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2007090526/592/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06558. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Kone Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle route de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 28.496.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 décembre 2006 la décision suivante:

- Reconduction du mandat de gérant administratif de Monsieur Jules Lekane demeurant 22, rue de la Libération à B-4342 Hognoul pour un terme de six ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS s.à r.l.

Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2007090524/592/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06559. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Coshoola, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 100.146.

Constituée par-devant M^e Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 7 avril 2004, acte publié au Mémorial C n^o 581 du 7 juin 2004, modifiée par-devant le même notaire en date du 1^{er} juillet 2004, acte publié au Mémorial C n^o 888 du 2 septembre 2004

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Pour COSHOOLA S.à.r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007091921/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11276. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

Coshoola, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 100.146.

Constituée par-devant M^e Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 7 avril 2004, acte publié au Mémorial C n^o 581 du 7 juin 2004, modifiée par-devant le même notaire en date du 1^{er} juillet 2004, acte publié au Mémorial C n^o 888 du 2 septembre 2004

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Pour COSHOOLA S.à.r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007091922/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11273. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

Hifi-Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 42.749.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 décembre 1992, acte publié au Mémorial C n^o 178 du 23 avril 1993, modifié par-devant M^e Jean Seckler, en date du 30 décembre 1998, acte publié au Mémorial C n^o 258 du 14 avril 1999. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé le 5 avril 2001, acte publié au Mémorial C n^o 1107 du 5 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

HIFI-PARTICIPATIONS S.A

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007091923/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11271. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

Onex Skilled Holdings II Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 130.119.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifth day of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

- ONEX CORPORATION, a company duly incorporated and validly existing under the laws of the Province of Ontario, Canada, having its registered office at 161, Bay Street, Suite 4900, Toronto, Ontario M5J 2S1, Canada, registered with the Ministry of Consumer and Business Services, Ontario, under file number 465789,

here represented by Ms Annick Braquet, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the «Articles») of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by the laws pertaining to such an entity, especially the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the «Law»), as well as by the present Articles (the «Company»).

Art. 2. Name. The Company's name is ONEX SKILLED HOLDINGS II LIMITED.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to any company or entity associated in any way with the Company, in which the Company has a direct or indirect financial or other interest, any assistance, loan, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Munsbach by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at USD 500,000.- (five hundred thousand US Dollars).

It is divided into ten classes of shares consisting of:

- 50,000 (fifty thousand) class A shares (the «Class A Shares»);
- 50,000 (fifty thousand) class B shares (the «Class B Shares»);
- 50,000 (fifty thousand) class C shares (the «Class C Shares»);
- 50,000 (fifty thousand) class D shares (the «Class D Shares»);
- 50,000 (fifty thousand) class E shares (the «Class E Shares»);
- 50,000 (fifty thousand) class F shares (the «Class F Shares»);
- 50,000 (fifty thousand) class G shares (the «Class G Shares»);
- 50,000 (fifty thousand) class H shares (the «Class H Shares»);
- 50,000 (fifty thousand) class I shares (the «Class I Shares»); and
- 50,000 (fifty thousand) class J shares (the «Class J Shares»);

All these 500,000 shares have a nominal value of USD 1.- (one US Dollar) each, and are fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share whatever its class, is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the Law.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall be able to redeem each of Class A to Class J Shares, in the framework of a decrease of its subscribed capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

- a whole class of shares has to be redeemed;
- the redemption price of each redeemed share shall be calculated by dividing the amount of the Available Amount (as defined below) by the number of shares in issue in the class of shares to be redeemed;
- the Available Amount shall be determined by the manager or the board of managers as the case may be and approved by the general meeting of shareholders on the basis of interim accounts of the Company. Said interim accounts of the Company will be prepared based on a date which is not earlier than eight days from the date of the reduction of share capital and the cancellation of the shares of the relevant class. The Available Amount shall be equal to the total net profits of the Company, including any carried forward profits («P») (i) less any losses including carried forward losses («L») (ii) plus any freely distributable share premium (up to the amount of L) as well as any other freely distributable reserves («SR») less (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the articles at the time of determination («LR»). Such Available Amount is expressed in the following equation: $P - L + SR - LR$;
- the redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital;
- the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager need be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate not less than one-half of the total number of managers, unless there are less than three (3) managers in which case the quorum shall be all of the managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of one type A manager and one type B manager, except for the following matters, which, without prejudice to the vote of the general meeting of the shareholders of the Company when applicable, shall be resolved by the affirmative vote of all of the managers of the Company:

- (a) the sale, exchange or other disposition of all or substantially all of the Company's assets occurring as part of a single transaction or plan;

- (b) the merger of the Company with any other limited liability company, limited partnership, general partnership, corporation or any other entity;
- (c) the amendment of these Articles;
- (d) any purchase or sale of investments for a price or value in excess of USD 1,000,000.- (one million US Dollars);
- (e) borrowing in excess of USD 500,000.- (five hundred thousand US Dollars) or the giving of any guarantee by the Company;
- (f) any issue of shares of the Company; or
- (g) any merger, amalgamation, reorganization, continuance to another jurisdiction, winding up or other dissolution of the Company.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV - Shareholder Meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receive in writing by any suitable communication means the whole text of each resolution to be approved prior to his written vote.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V. Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1 and ends on December 31, with the exception of the first financial year that shall start today and end on December 31, 2007.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, all together the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire(s) aux comptes) who need not to be shareholder, and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Subscription - Payment

ONEX CORPORATION, in its capacity of founder, through its proxy holder, declared to subscribe to 500,000 shares consisting in:

- 50,000 (fifty thousand) Class A Shares;
 - 50,000 (fifty thousand) Class B Shares;
 - 50,000 (fifty thousand) Class C Shares;
 - 50,000 (fifty thousand) Class D Shares;
 - 50,000 (fifty thousand) Class E Shares;
 - 50,000 (fifty thousand) Class F Shares;
 - 50,000 (fifty thousand) Class G Shares;
 - 50,000 (fifty thousand) Class H Shares;
 - 50,000 (fifty thousand) Class I Shares; and
 - 50,000 (fifty thousand) Class J Shares;
- representing 100% of the entire share capital;

The share capital is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

For the purpose of the registration, the amount of USD 500,000.- (five hundred thousand US Dollars) is valued at EUR 366,353.99 (three hundred and sixty-six thousand three hundred and fifty-three euro ninety-nine cents).

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 5,700.-

Resolutions of the Shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) - Mr Donald West, born on January 9, 1938 in Galion, Ohio, USA, residing at 542, King Avenue, 43302, Marion, Ohio, USA; and

- Mr Robert M. Le Blanc, born on June 19, 1966 in New York, State of New-York, USA residing at 6, Oak Ridge Drive, Newtown 06470, Connecticut, USA;

are each appointed as type A manager for an undetermined duration;

- Mr Olivier Dorier, born on September 25, 1968 in Saint-Rémy, France, residing professionally at 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg,

is appointed as type B manager for an undetermined duration.

2) The registered office of the Company shall be established at 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- ONEX CORPORATION, une société de droit canadien, ayant son siège social au 161, Bay Street, Suite 4900, Toronto, Ontario M5J 2S1, Canada, enregistrée auprès du Ministry of Consumer and Business Services, sous le numéro de dossier 465789;

Ici représentée par Madame Annick Braquet, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé.

Ladite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme- Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit applicable à ce type de sociétés et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est ONEX SKILLED HOLDINGS II LIMITED.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part, assister ou participer à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité associée d'une façon quelconque avec la Société et dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre intérêt, tout concours, prêt, avance, sûreté ou garantie, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Munsbach par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à USD 500.000,- (cinq cent mille dollars américains).

Il est composé de dix classes de parts sociales consistant en:

- 50.000 (cinquante mille) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales A»);
- 50.000 (cinquante mille) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales B»);
- 50.000 (cinquante mille) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales C»);
- 50.000 (cinquante mille) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales D»);
- 50.000 (cinquante mille) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales E»);
- 50.000 (cinquante mille) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales F»);
- 50.000 (cinquante mille) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales G»);
- 50.000 (cinquante mille) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales H»);
- 50.000 (cinquante mille) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales I»); et
- 50.000 (cinquante mille) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales J»);

Chacune des 500.000 (cinq cent mille) parts sociales a une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) et est entièrement libérée.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part, quelque soit sa classe, confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la Loi.

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut procéder au rachat des classes A à J, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

- une classe de parts sociales doit être rachetée entièrement;
- le prix de rachat de chaque part sociale rachetée sera calculé en divisant le Montant Disponible (tel que défini ci-après) par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales rachetée et annulée;
- le Montant Disponible sera déterminé par le gérant ou le conseil de gérance le cas échéant, et sera approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base d'un état financier intérimaire de la Société. Cet état financier sera préparé et basé sur une date qui ne sera pas antérieure de plus de 8 jours à la date de la réduction de capital et de l'annulation des parts sociales de la classe concernée. Le Montant Disponible sera égal à la somme des bénéfices nets de la Société, incluant les bénéfices reportés («P») (i) moins les pertes incluant les pertes reportées («L») (ii) plus toute prime d'émission librement distribuable (à hauteur du montant de L) ainsi que toute autre réserve librement distribuable («SR») moins (ii) toute somme qui doit être allouée à une réserve en application de la loi ou des statuts à la date de détermination («LR»). Ce Montant Disponible est exprimé par l'équation suivante: $P - L + SR - LR$;
- le rachat est décidé par une résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société;
- les parts sociales rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, la moitié du nombre total de gérants de la Société est présente en personne ou représentée, sauf lorsque le conseil de gérance est composé de moins de trois (3) gérants auquel cas, le quorum sera de tous les gérants.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable d'un gérant de type A et d'un gérant de type B, sauf pour les résolutions relatives aux matières suivantes pour lesquelles un vote affirmatif de tous les gérants est requis, sans préjudice du vote de l'assemblée générale des actionnaires de la Société lors qu'un tel vote est nécessaire:

(a) la vente, l'échange ou tout acte de disposition de tout ou partie substantielle des actifs de la Société intervenant dans le cadre d'une opération particulière ou d'un plan;

(b) la fusion de la Société avec toute autre société à responsabilité limitée, société en commandite, société ou toute autre entité juridique;

(c) la modification des présents Statuts;

(d) toute acquisition ou cession d'investissements pour un prix ou une valeur excédant 1.000.000,- USD (un million dollars américains);

(e) tout emprunt excédant 500.000,- USD (cinq cent mille dollars américains) ou la fourniture de toute garantie par la Société;

(f) toute émission de parts de la Société; ou

(g) toute fusion, scission, restructuration, transfert de siège transfrontalier, liquidation ou dissolution de la Société.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux étant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée Générale des Associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non, nommé(s) jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Souscription - Paiement

ONEX CORPORATION, agissant en tant que fondateur et représentée par son mandataire, a déclaré souscrire à 500.000 parts sociales consistant en:

- 50.000 (cinquante mille) Parts Sociales A;
 - 50.000 (cinquante mille) Parts Sociales B;
 - 50.000 (cinquante mille) Parts Sociales C;
 - 50.000 (cinquante mille) Parts Sociales D;
 - 50.000 (cinquante mille) Parts Sociales E;
 - 50.000 (cinquante mille) Parts Sociales F;
 - 50.000 (cinquante mille) Parts Sociales G;
 - 50.000 (cinquante mille) Parts Sociales H;
 - 50.000 (cinquante mille) Parts Sociales I; et
 - 50.000 (cinquante mille) Parts Sociales J;
- représentant 100% du capital social;

Le capital social est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de USD 500.000,- (cinq cent mille dollars américains) est évalué à EUR 366.353,99 (trois cent soixante-six mille trois cent cinquante-trois euros quatre-vingt-dix neuf cents).

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à EUR 5.700,-

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant la totalité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1) - M. Donald West, né le 9 janvier 1938 à Galion, Ohio, USA, résidant au 542, King Avenue, 43302, Marion, Ohio, USA; et

- M. Robert M. Le Blanc, né le 19 juin 1966 à New York, Etat de New-York, USA, résidant au 6, Oak Ridge Drive, Newtown 06470, Connecticut, USA;

sont chacun nommés gérants de type A pour une période indéterminée;

- M. Olivier Dorier, né le 25 septembre 1968 à Saint-Rémy, France, résidant au 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg,

est nommé gérant de type B pour une période indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, Relation: LAC/2007/18035. — Reçu 3.665,69 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007092138/242/503.

(070102913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

Nore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3508 Dudelange, 40, Op Lenkeschlei.

R.C.S. Luxembourg B 96.157.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour NORE SA

Signature

Référence de publication: 2007091913/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11781. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

Le Corrège S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 48.340.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007091885/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11887. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

Centerscape Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.512.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007091887/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10232. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

Germanica Property S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 130.130.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the eighth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CAPSTONE CAPITAL Ltd, having its registered office in 28 Hereford Road, London W2 5AJ, registered under the number 05971312,

here represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler.

by virtue of a proxy.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability («société à responsabilité limitée»), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of GERMANICA PROPERTY S. à r.l., a company with limited liability.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

Except if otherwise provided by the general meeting of partners, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager. The daily management may be delegated to one manager by the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one partner, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and seven.

Subscription and payment.

The 500 (five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

CAPSTONE CAPITAL Ltd, prenamed: 500 Five hundred shares

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred Euro) as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs

The parties estimate the value of formation expenses at approximately EUR 1,800.-.

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. having its registered office in 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

2) The registered office is established in L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

CAPSTONE CAPITAL Ltd, ayant son siège à 28 Hereford Roda, Londres W2 5AJ, inscrite sous le numéro 05971312, ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler, en vertu d'une procuration.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclarent constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de GERMANICA PROPERTY S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B. La gestion journalière de la Société pourra être délégué par le conseil de gérance à un de ses membres.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille sept.

Souscription et libération

Les 500 (cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

CAPSTONE CAPITAL Ltd, prédésignée: 500 Cinq cents parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), ainsi qu'il en est justifié au au notaire soussigné qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de EUR 1.800,-.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S. à r.l., ayant son siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Wolter-Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, Relation: LAC/2007/13470. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007092134/242/194.

(070103021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

Intrasoft International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2B, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 56.565.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} août 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler, Notaire

M. Goeres

Référence de publication: 2007091912/231/14.

(070103094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

CitCor Franconia Nord S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.132.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the ninth day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CitCor RESIDENTIAL HOLDINGS S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, here represented by Annick Braquet, residing professionally at L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy hereto attached.

This appearer, voting under her given authority, announced the formation of a company of limited liability, governed by the relevant law and present articles.

Art. 1. There is formed a company with limited liability (Einmannengesellschaft) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2.

2.1. The Company's object is to acquire or sell or otherwise dispose and to hold, directly or indirectly, interests in foreign real estate, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through

participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administer, develop and manage such interests.

2.2. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

to borrow money in any form, except by way of public offer, or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

2.6. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 3. The Company has been formed for an unlimited period to run from this day.

Art. 4. The Company will assume the name CitCor FRANCONIA NORD S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of article 179 (2) of the law related to commercial companies as amended; In this contingency articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the company shall have to be established in writing, and that the clauses related to shareholders' meetings will not apply.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 10. The Company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners. In case of several managers, they constitute the board of management. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes. In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act singly in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's object.

Art. 11. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 12. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Any member of the board of management may participate in any meeting of the board of management by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of management can deliberate or act validly only if at least a majority of the members of the board of management is present or represented at a meeting of the board of management. Decisions shall be taken by a majority of votes of the members of the board of management present or represented at such meeting.

The board of management may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the Company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the Company's share capital.

Art. 14. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2007.

Art. 15. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 6 hereof.

The general meeting of partners, upon recommendation of the board of managers, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

The partners may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the partners upon decision of a general meeting of partners.

The share premium account may be distributed to the partners upon decision of a general meeting of partners. The general meeting of partners may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 16. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 17. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed and fully paid up in cash by the sole shareholder CitCor RESIDENTIAL HOLDINGS S.à r.l., previously named, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company as been proved to the notary.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Extraordinary general meeting

The partner representing the whole of the Company's share capital has forthwith unanimously carried the following resolutions:

- 1) The registered office is established at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2) The number of managers is fixed at three:
- 3) The meeting appoints as managers of the company for an unlimited period:
 - Luxembourg Corporation Company S.A., a Luxembourg public limited liability company, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Luxembourg R.C.S. B 37.974;
 - Michael Astarita, born in New York (New York - USA) on 19 August 1961, residing at 731 Lexington Avenue, 22nd Floor, New York NY10022, USA;
 - Neil Hasson, born in London (United Kingdom), on 12 June 1965 with a professional address at Ground Floor, Stirling Square 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD (United Kingdom).

The managers have the most extensive powers to act singly on behalf of the Company in all circumstances and to authorise acts and activities relating to the Company's objectives by their sole signature.

The undersigned notary, who knows English, states that the present deed is worded in English followed by a German version and that in case of discrepancies between the English and the German text, the German version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendsieben, den neunten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

CitCor RESIDENTIAL HOLDINGS S.à r.l., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal, hier vertreten durch Annick Braquet, mit beruflicher Adresse in L-1319 Luxemburg, 101, rue Cents, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Diese Komparentin erklärte eine Einmanngesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen, welche den folgenden Satzungen unterliegt.

Art. 1. Es wird hiermit eine Einmanngesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den entsprechenden Gesetzesbestimmungen und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 2.

2.1. Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb oder Verkauf oder sonstiges Disponieren von oder die direkte oder indirekte Beteiligung an ausländischen Immobilien, unter anderem durch Zeichnung oder Erwerb jeglicher Wertpapiere und Rechte aufgrund von Anteilen, Kapitalbeteiligung, Zeichnung, Unternehmenskauf oder Option auf den Kauf von Unternehmen, Vermittlung von Geschäften oder ähnlichem, oder durch Schuldtitel in welcher Form auch immer, sowie die Verwaltung, Entwicklung und das Management dieser Beteiligungen.

2.2. Die Gesellschaft kann ihren Tochtergesellschaften, angeschlossenen Unternehmen oder jedem anderen Unternehmen Darlehen gewähren, einschließlich der Erträge von Krediten und/oder Einkünften durch dingliche Besicherung von Forderungen. Sie kann auch zugunsten von Dritten Garantien geben und Sicherheiten zur Besicherung ihrer Verbindlichkeiten oder zur Besicherung ihrer Tochtergesellschaften, angeschlossenen Unternehmen oder aller sonstigen Unternehmen gewähren. Die Gesellschaft kann darüber hinaus Besicherungen für ihr gesamtes oder einen Teil ihres Kapitals verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Besicherungen organisieren.

2.3. Die Gesellschaft kann außerdem in den Erwerb und das Management eines Patentbestandes und/oder in Urheberrechte (Rechte auf geistiges Eigentum) jeder Art und Herkunft investieren.

2.4. Die Gesellschaft kann generell alle Techniken und Instrumente in Zusammenhang mit ihren Investitionen im Hinblick auf ein effizientes Management einsetzen, einschließlich jener Techniken und Instrumente, welche die Gesellschaft gegen Kredit-, Wechselkurs-, Zinssatzrisiken und sonstige Risiken schützen.

2.5. Die Gesellschaft kann insbesondere folgende Geschäfte betreiben, wobei als vereinbart gilt, dass sie sich an keinerlei Transaktionen beteiligt, die als gesetzlich geregelte Tätigkeit des Finanzsektors betrachtet werden:

Zeichnung von Anleihen in jeder Form außer durch öffentliches Angebot oder Inanspruchnahme jeder Art von Kredit, um Geldmittel aufzubringen, einschließlich, jedoch ohne Einschränkung, die Emission von Bonds und Schuldscheinen oder anderen Kapitalinstrumenten auf privater Basis, die Verwendung von derivativen Finanzinstrumenten und ähnlichem;

Gelder vorstrecken, als Darlehen gewähren oder einlegen oder Kredite gewähren, um Schuldtitel zu zeichnen oder zu erwerben, die von einem Luxemburger oder einem ausländischen Unternehmen zu diesem Zweck ausgegeben wurden und die als geeignet gelten, mit oder ohne Besicherung;

Beteiligungen an jeder Garantie, Bürgschaft oder anderen Form von Besicherung, ob durch persönlichen Vertrag oder Hypothekendarlehen oder Belastung für die gesamte oder einen Teil der Transaktion, an Immobilienvermögen (sowohl aktuelles als auch zukünftiges) oder mit Hilfe aller oder einzelner dieser genannten Methoden, zum Zweck der Erfüllung von Verträgen und Verbindlichkeiten der Gesellschaft und jeglicher angeschlossenen Unternehmen oder Direktoren oder Vorstandsmitgliedern der Gesellschaft oder ihrer angeschlossenen Unternehmen, innerhalb der gesetzlichen Rahmenbedingungen von Luxemburg.

2.6. Die Gesellschaft kann alle gesetzlich zulässigen, kommerziellen, technischen und finanziellen Investitionen oder Transaktionen oder generell alle Transaktionen, die zur Erfüllung ihres Gesellschaftsgegenstandes und alle direkt oder indirekt mit der Erfüllung ihres Gegenstandes verbundenen Transaktionen in allen oben geschriebenen Bereichen durchführen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 4. Die Gesellschaft wird gegründet unter der Bezeichnung CitCor FRANCONIA NORD S.à r.l.

Art. 5. Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg. Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 6. Das gezeichnete Aktienkapital wird auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) festgesetzt, eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nominalwert von einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne von Artikel 179 (2) des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind, unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden, das heisst jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft muss schriftlich festgehalten werden und die Bestimmungen über die Generalversammlungen der Teilhaber sind nicht anwendbar.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit unter Massgabe von Artikel 199 des Gesetzes über Handelsgesellschaften abgeändert werden.

Art. 8. Die Anteile können frei unter den Gesellschaftern veräussert werden. Sie können nur an Dritte veräussert werden, nachdem die Gesellschafter durch einen in einer Generalversammlung gefassten Gesellschafterbeschluss mit einer dreiviertel Mehrheit des Gesellschaftskapitals ihr Einverständnis gegeben haben.

Art. 9. Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit sowie die gesetzliche Untersagung eines Teilhabers.

Art. 10. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet, welche Gesellschafter oder Nicht-gesellschafter sein können und welche durch die Gesellschafter ernannt werden. Im Falle von mehreren Geschäftsführern, wird die Gesellschaft durch die Geschäftsführung verwaltet. Die Geschäftsführer können, mit oder ohne Ursache, durch eine Auflösung der Aktionäre jederzeit entfernt werden, die eine Stimmenmehrheit halten. Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse um die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen und um die Gesellschaft gegenüber Dritten einzeln zu vertreten.

Art. 11. Der oder die Gesellschafter sind einfache Mandatare der Gesellschaft und sie gehen persönlich keine Verbindlichkeiten ein in Bezug auf die Verbindlichkeiten, welche sie im Namen der Gesellschaft und in den Grenzen ihrer Befugnisse eingegangen sind. Sie sind der Gesellschaft gegenüber nur für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 12. Jeder Gesellschafter nimmt an den Gesellschaftsbeschlüssen teil mit soviel Stimmen wie er Anteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich durch einen Vollmachtnehmer an Gesellschafterversammlungen vertreten lassen.

Jedes Mitglied der Geschäftsführung kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, vorausgesetzt, jeder Teilnehmer an der Sitzung kann alle andere verstehen. Die Teilnahme an einer Sitzung in dieser Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung. Die Geschäftsführung ist nur beschlußfähig, wenn mindestens die Hälfte ihrer Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse der Geschäftsführung werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen ihrer auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse der Geschäftsführung können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrerer schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, vorausgesetzt solche Beschlüsse werden schriftlich bestätigt; die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll das als Nachweis der Beschlussfassung gilt.

Art. 13. Die Gesellschafterbeschlüsse werden mit einfacher Mehrheit des Gesellschaftskapitals gefasst. Beschlüsse, die im Rahmen von Satzungsabänderungen und besonders im Hinblick auf die Auflösung der Gesellschaft gefasst werden, bedürfen der Mehrheit von Gesellschaftern, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals besitzen.

Art. 14. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jedes Jahres mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, das am Tag der Gründung der Gesellschaft beginnt und am 31. Dezember 2007 enden wird.

Art. 15. Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel sechs festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Verwaltungsrates, über Verwendung des Nettogewinnes beschließen.

Aufgrund der von dem Geschäftsführer oder gegebenenfalls Gesellschaftsführern angefertigten Kontoabschlüssen, können die Gesellschafter beschließen Abschlagszahlungen auf Dividenden zu tätigen, welche vorzeigen dass genügend Gelder zur Ausschüttung vorhanden sind, vorausgesetzt dass der auszuschüttende Betrag nicht den erzielten Gewinn seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres erhöht durch den vorgetragenen Gewinn und auszuschüttende Reserven aber erniedrigt durch die vorgetragenen Verluste und Summen welche in eine gesetzlich zu errichtende Reserve zu verteilen sind, überschreiten darf.

Der Saldo kann an die Gesellschafter ausgeschüttet werden durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter. Das Aktienprämiumkonto kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Die Hauptversammlung der Gesellschafter kann beschließen jeglichen Betrag aus dem Aktienprämiumkonto an die gesetzliche Rücklage zu verteilen.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, (die natürliche oder juristische Personen sein können) und die durch die Generalversammlung die die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Art. 17. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie auf die späteren Änderungen.

Zeichnung und Einzahlung

Der alleinige Gesellschafter, CitCor RESIDENTIAL HOLDINGS S.à r.l., hat sämtliche Anteile voll und ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, worüber dem amtierenden Notar der Nachweis erbracht wurde.

Kosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund der Gründung von ihr getragen werden, wird auf EUR 1.800,- geschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal, Großherzogtum Luxemburg.
- 2) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf drei festgesetzt.
- 3) Als Geschäftsführer werden auf unbestimmte Dauer ernannt:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., eine Aktiengesellschaft mit Sitz in L-2346 Luxemburg, 20, rue de la Poste, R.C.S. B 37.974;

- Michael Astarita, geboren in New York (New York - USA) am 19. August 1961, wohnhaft 731 Lexington Avenue, 22nd Floor, New York NY10022, USA;

- Neil Hasson, geboren in London (Vereinigtes Königreich), am 12. Juni, 1965, wohnhaft Erdgeschoss, Stirling Square 5-7 Carlton Gardens, London, SW1Y 5AD, Vereinigtes Königreich.

Die Geschäftsführer haben die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift rechtsgültig zu vertreten und um jedwede Handlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes durch ihre alleinige Unterschrift zu genehmigen.

Der amtierende Notar, welcher die englische Sprache kennt, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die deutsche Fassung massgebend ist.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Kompartmenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, Relation: LAC/2007/18620. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 31. Juli 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007092150/242/278.

(070103056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

Jängi Kremer & Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 1, rue Kalchesbruck.

R.C.S. Luxembourg B 46.243.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 3 août 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007091927/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11284. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

Parkridge Holdings Russia Warehouses S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 121.245.

In the year two thousand seven, on the eleventh day of July.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PARKRIDGE HOLDINGS RUSSIA LIMITED, a company incorporated in England and Wales with registered number 5953617, having its registered office at The Gatehouse, 16 Arlington Street, London, SW1A 1RD,

duly represented by Maître Barbara Imbs, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy after having been signed *ne varietur* by the appearing person and by the notary, will remain attached to the present minutes and will be filed together with it with the registration authorities.

The prenamed PARKRIDGE HOLDINGS RUSSIA LIMITED is the sole member of the company PARKRIDGE HOLDINGS RUSSIA WAREHOUSES S.à r.l., a limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 121.245, incorporated by a deed of Maître Jean Seckler, prenamed, on October 27, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2373 dated December 20, 2006 (the «Company»).

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following resolutions that it takes in its capacity as sole member of the Company:

First resolution

The sole member resolves to adopt a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per unit and to exchange the five hundred (500) units with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each for fifty thousand (50,000) units with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The sole member resolves to create two categories of corporate units namely the preference units (the «Preference Units») and the ordinary units (the «Ordinary Units») having the same rights and obligations, save that:

(i) with respect to the distribution policy, the profits of the Company available for distribution shall be used to pay dividends in the following order of priority:

a. first, in paying to the holders of the Preference Units a fixed cumulative dividend of 3% above the Interbank Offer Rate (per annum) for deposits of the relevant amount in Euros for a 3 month period («EURIBOR») per annum accruing from the date of subscription and payable quarterly in arrears each 31 December, 31 March, 30 June, and 30 September in each year with the first payment due on 30 September 2007 (the «Preference Dividend»); and

b. second, to the holders of the Ordinary Units any amount that the Members may decide.

(ii) with respect to any return of assets on a winding up or capital reduction or otherwise, the assets of the Company shall be applied in the following order of priority:

(a) first, in paying to the holder of the Preference Units EUR 1.- per Unit together with a sum equal to any arrears or accruals of the Preference Dividend calculated down to the date of return of capital; and

(b) second, in paying to the holder of the Ordinary Units EUR 1.- per unit and the balance of the assets shall be distributed amongst the holders of the Ordinary Units in proportion to the number of Ordinary Units held by them respectfully.

Third resolution

The sole member resolves to convert thirty seven thousand five hundred (37,500) units with a par value of one euro (EUR 1.-) each into thirty thousand five hundred (37,500) preference units with a par value of one euro (EUR 1.-) each and to convert twelve thousand five hundred (12,500) units with a par value of one euro (EUR 1.-) each into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary units with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Fourth resolution

The sole member resolves that the corporate capital of the Company will then be set at fifty thousand euros (EUR 50,000.-) represented by fifty thousand (50,000) units having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, divided into thirty seven thousand five hundred (37,500) preference units (the «Preference Units») and twelve thousand five hundred (12,500) ordinary units (the «Ordinary Units») and, together with the Preference Units, the «Units»). The sole member resolves that the legal majority requirements or the majority requirements stated in the Articles of Association of the Company will not need to be met in each category of Units, except when the rights of one of the category of Units are particularly concerned.

Fifth resolution

The sole member resolves (i) to create an authorized capital in an aggregate maximum amount of one hundred millions euros (EUR 100,000,000.-), which can be subscribed exclusively by the holder of the Preference Units, and (ii) to grant a relating power of attorney to the board of managers of the Company for a period of five years starting from the date of publication of the present resolutions, to increase the share capital of the Company within the amount of the authorised capital and to issue Preference Units by way of board meetings.

Sixth resolution

The sole member resolves to amend Article 5 of the Articles of Association of the Company so as to give it the following content:

«The subscribed share capital of the Corporation is set at fifty thousand euros (EUR 50,000.-), represented by fifty thousand units (50,000) having a par value of 1.- Euro (EUR 1.-) each, divided into thirty seven thousand five hundred (37,500) preference units (the «Preferences Units») and twelve thousand five hundred (12,500) ordinary units (the «Ordinary Units») and, together with the Preference Units, the «Units»).

The legal majority requirements or the majority requirements stated in the Articles of Association of the Corporation will not need to be met in each class of Units, except when the rights of one of the class of Units are particularly concerned.

The share capital may be increased or decreased by a decision of the sole member or pursuant to a resolution of the partners as the case may be.

The share capital may further be increased by a resolution of the manager or of the board of managers as set forth hereafter.

The authorised capital is fixed at one hundred million euros (EUR 100,000,000.-) represented by one hundred million (100,000,000) units having a par value of one euro (EUR 1.-) each, divided into one hundred million (100,000,000) Preference Units with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and none (0) Ordinary Units.

The manager or the board of managers is (are) authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the present resolutions to amend the articles of association of the Company in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*, to realise any increase of the share capital of the Company within the limits of the authorised capital in one or several times.

Such increased amount of capital may be issued exclusively for and subscribed by the holders of the Preference Units and under the terms and conditions as the manager or the board of managers may determine, more specifically only in respect to the subscription and payment of the Preference Units to be issued and subscribed, such as to determine the time and the number of the Preference Units to be issued and subscribed, to determine if the Preference Units are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what extent the payment of the newly subscribed Preference Units is acceptable either on cash or assets other than cash.

The manager or the board of managers may delegate to any duly authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Preference Units representing part or all of such increased amount of share capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by the commercial companies Act dated 10 August 1915 as amended, the first paragraph of this article will be amended so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager or the board of managers or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose within one month from the end of the subscription period or within three months from the day on which that period began.

The Preference Units and the Ordinary Units shall have the same rights and obligations, save that:

(i) with respect to the distribution policy, the profits of the Company available for distribution shall be used to pay dividends in the following order of priority:

c. first, in paying to the holders of the Preference Units a fixed cumulative dividend of 3% above the Interbank Offer Rate (per annum) for deposits of the relevant amount in Euros for a 3 month period («EURIBOR») per annum accruing from the date of subscription and payable quarterly in arrears each 31 December, 31 March, 30 June, and 30 September in each year with the first payment due on 30 September 2007(the «Preference Dividend»); and

d. second, to the holders of the Ordinary Units any amount that the Members may decide.

(ii) with respect to any return of assets on a winding up or capital reduction or otherwise, the assets of the Company shall be applied in the following order of priority:

(a) first, in paying to the holder of the Preference Units EUR 1.- per Unit together with a sum equal to any arrears or accruals of the Preference Dividend calculated down to the date of return of capital; and

(b) second, in paying to the holder of the Ordinary Units EUR 1.- per unit and the balance of the assets shall be distributed amongst the holders of the Ordinary Units in proportion to the number of Ordinary Units held by them respectfully.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these Articles of Association.»

Seventh resolution

The sole member resolves to amend Article 20 of the Articles of Association of the Company so as to give it the following content:

«In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

In the event of any return of assets on a winding up or capital reduction or otherwise, the assets of the Company shall be applied in the following order of priority:

(a) first, in paying to the holder of the Preference Units EUR 1.- per Unit together with a sum equal to any arrears or accruals of the Preference Dividend calculated down to the date of return of capital; and

(b) second, in paying to the holder of the Ordinary Units EUR 1.- per Unit and the balance of the assets shall be distributed amongst the holders of the Ordinary Units in proportion to the number of Ordinary Units held by them respectively.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Corporation to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Corporation shall be allocated to the members proportionally to the Units they hold in the Corporation.»

Eighth resolution

The sole member resolves to amend Article 11 paragraph 2 of the Articles of Association of the Company so as to give it the following content:

«The managers are appointed by the sole member or by the general meeting of members as the case may be and may be removed at any time at the sole discretion of the sole member or of the general meeting of members as the case may be which determines their powers, compensation and duration of their mandates.»

Declarations, costs, evaluation

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand one hundred and fifty euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, such person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PARKRIDGE HOLDINGS RUSSIA LIMITED, une société constituée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 5953617, ayant son siège social à The Gatehouse, 16 Arlington Street, London, SW 1A 1RD,

dûment représentée par Maître Barbara Imbs, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

La prénommée PARKRIDGE HOLDINGS RUSSIA LIMITED est l'associée unique de la société PARKRIDGE HOLDINGS RUSSIA WAREHOUSES S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121245, constituée suivant acte de Maître Jean Seckler, prénommé, du 27 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2373 du 20 décembre 2006 (la «Société»).

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle prend en sa qualité d'associée unique de la Société:

Première résolution

L'associé unique décide d'adopter une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale et d'échanger les cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune pour cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de créer deux catégories de parts sociales nommées les parts sociales préférentielles et les parts sociales ordinaires ayant les mêmes droits et obligations excepté que:

(i) en relation avec la politique de distribution, les profits de la Société disponibles pour la distribution seront utilisés pour payer des dividendes dans l'ordre de priorité suivant:

(a) en premier, en payant les détenteurs de parts sociales préférentielles un dividende fixe cumulatif de 3 % au-dessus du Interbank Offer Rate (par an) pour les dépôts des montants concernés pour une période de 3 mois («EURIBOR»), par an, augmenté à partir de la date de souscription et payable par trimestre arriérés chaque 31 décembre, 31 mars, 30 juin, et 30 septembre de chaque année avec le premier paiement due au 30 septembre 2007 (les «Dividendes Préférentiels»); et

(b) en second, aux détenteurs des parts sociales ordinaires, tout montant que les Associés peuvent décider.

(ii) Concernant tout retour d'actif sur une dissolution ou une réduction de capital ou autre, les actifs de la Société seront traités dans l'ordre de priorité suivant:

(a) d'abord, en payant le détenteur de parts sociales préférentielles EUR 1,- par part ensemble avec une somme égale à tout arriéré ou accumulation des Dividendes Préférentiels calculé à partir de la date de retour de capital; et

(b) en second, en payant le détenteur des parts ordinaires EUR 1,- par part et le solde des actifs sera distribué parmi les détenteurs de parts sociales ordinaires en proportion du nombre des parts sociales ordinaires qu'ils détiennent respectivement.

Troisième résolution

L'associé unique décide de convertir trente-sept mille cinq cent (37.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune en trente sept mille cinq cent parts sociales préférentielles ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et de convertir douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) en douze mille cinq cent parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Quatrième résolution

L'associé unique décide que le capital social de la Société sera ensuite fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cinquante mille parts sociales (50.000) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, divisée en trente sept mille cinq cent (37.500) parts sociales préférentielles (les «Parts Sociales Préférentielles») et douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires» ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles, les «Parts Sociales»). L'associé unique décide que les exigences de majorité légale ou de majorité requise par les Statuts de la Société n'auront pas besoin d'être réunies dans chaque catégorie de Parts Sociales, excepté lorsque les droits de l'une des catégories de Parts Sociales sont particulièrement concernés.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de créer un capital autorisé d'un montant total maximum de cent million d'euros (EUR 100.000.000,-) qui peuvent être souscrits exclusivement par les détenteurs des Parts Sociales Préférentielles et de donner pouvoir au conseil de gérance de la Société pour une période de cinq ans commençant à la date de publication des présentes résolutions, d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du montant du capital autorisé et d'émettre des Parts Sociales Préférentielles par le biais d'une réunion du conseil de gérance.

Sixième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par cinquante mille parts sociales (50.000) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, divisé en trente sept mille cinq cent (37.500) parts sociales préférentielles (les «Parts Sociales Préférentielles») douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires» ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles, ci après les «Parts Sociales»).

Les exigences de majorité légale ou de majorité requise par les Statuts de la Société n'auront pas besoin d'être réunies dans chaque catégorie de Parts Sociales, excepté lorsque les droits de l'une des catégories de Parts Sociales sont particulièrement concernés.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par une décision de l'associé unique ou selon une décision de l'assemblée des associés selon le cas.

Le capital social peut aussi être augmenté par une décision du gérant unique ou du conseil de gérance comme établi ci-après.

Le capital autorisé est fixé à cent million d'euros (EUR 100.000.000,-) représenté par cent million (100.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, divisé en cent million (100.000.000) de Parts Sociales Préférentielles avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et aucune (0) Part Sociale Ordinaire avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Le gérant unique ou le conseil de gérance est autorisé durant une période de cinq ans après la date de la publication des présentes résolutions modifiant les statuts au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association, de réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois.

Cette augmentation du capital social peut être exclusivement émise au bénéfice et souscrite par des détenteurs des Parts Sociales Préférentielles et sous les termes et conditions que le gérant unique ou le conseil de gérance peut déterminer, plus spécifiquement concernant la souscription et paiement des Parts Sociales Préférentielles à émettre et à souscrire, en déterminant si les Parts Sociales Préférentielles sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant si le paiement des nouvelles Parts Sociales Préférentielles souscrites peut être effectué soit en numéraire soit en actif autres qu'en numéraire.

Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer à tout gérant ou organe dûment autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter des souscriptions et de recevoir le paiement pour les Parts Sociales Préférentielles représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Suivant chaque augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cette article sera modifié afin de refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par le(s) gérants ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet dans le mois à partir de la fin de la période de souscription ou dans les trois mois à partir du jour où la période a commencé.

Les Parts Sociales Préférentielles et les Parts Sociales Ordinaires auront les mêmes droits et obligations excepté:

(i) en relation avec la politique de distribution, les profits de la Société disponibles pour la distribution seront utilisés pour payer des dividendes dans l'ordre de priorité suivant:

(a) en premier, en payant les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles un dividende fixe cumulatif de 3 % au-dessus du Interbank Offer Rate (par an) pour les dépôts des montants concernés pour une période de 3 mois («EURIBOR»), par an, augmenté à partir de la date de souscription et payable par trimestre arriérés chaque 31 décembre, 31 mars, 30 juin, et 30 septembre de chaque année avec le premier paiement due au 30 septembre 2007 (les «Dividendes Préférentiels»); et

(b) en second, aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, tout montant que les Associés peuvent décider.

(ii) Concernant tout retour d'actif sur une dissolution ou une réduction de capital ou autre, les actifs de la Société seront traités dans l'ordre de priorité suivant:

(a) d'abord, en payant le détenteur de Parts Sociales Préférentielles EUR 1,- par part ensemble avec une somme égale à tout arriéré ou accumulation des Dividendes Préférentiels calculé à partir de la date de retour de capital; et

(b) en second, en payant le détenteur des Parts Sociales Ordinaires EUR 1,- par part et le solde des actifs sera distribué parmi les détenteurs de parts sociales ordinaires en proportion du nombre des parts sociales ordinaires qu'ils détiennent respectivement.

Le capital social souscrit peut être changé à tout moment par une décision du seul associé ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée des associés délibérant comme en matière de modification de ces Statuts.»

Septième résolution

L'associé unique décide de modifier l'Article 20 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

«En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

En cas de tout retour d'actif sur une dissolution ou une réduction de capital ou autre, les actifs de la Société seront traités dans l'ordre de priorité suivant:

(a) d'abord, en payant le détenteur de Parts Sociales Préférentielles EUR 1,- par part ensemble avec une somme égale à tout arriéré ou accumulation des Dividendes Préférentiels calculé à partir de la date de retour de capital; et

(b) en second, en payant le détenteur des Parts Sociales Ordinaires EUR 1,- par part et le solde des actifs sera distribué parmi les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en proportion du nombre des Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent respectivement.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.»

Huitième résolution

L'Associé unique décide de modifier l'Article 11 paragraphe 2 des Statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

«Les gérants sont nommés par le seul associé ou par l'assemblée générale des associés le cas échéant et peut être révoqué à tout moment à la seule discrétion de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés le cas échéant qui détermine leur pouvoirs, la rémunération et la durée de leur mandats.»

Déclarations, Coûts et Evaluations

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille cent cinquante euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne comparante, cette personne signât ensemble avec Nous, le notaire le présent acte en original.

Signé: B. Imbs, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 juillet 2007, Relation GRE/2007/3167. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007090845/231/291.

(070101245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Arcelor Commercial Rebar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, 2, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 47.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007091919/571/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11969. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

Liskor Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 130.121.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixth of July.

Before M^e Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Appeared:

The company governed by the laws of the State of Illinois LISKOR INTERNATIONAL, INC., with registered office in 60712-3633 Lincolnwood (Illinois), 6600 North Lincoln Avenue, Suite 240, (United States of America), inscribed in the Companies' Registry of the State of Illinois under the number 52078644,

here represented by Annick Braquet, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the mandatory and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, requests the undersigned notary to enact the articles of association of a private limited liability company, («société à responsabilité limitée»), to establish as follows:

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Art. 3. The duration of the Company is unlimited.

Art. 4. The Company will have the name LISKOR LUXEMBOURG S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established at Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR).

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the partners meeting, in accordance with article 14 of these Articles of Association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by four managers: two A managers and two B Managers. They will constitute a board of managers. The managers need not to be partners. The managers are appointed, revoked and replaced by the general partner meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two Managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers of the same category.

The board of managers can only validly debate and take decisions if at least two (2) out of four (4) members, under which at least one (1) A manager and one (1) B manager, are present or represented. Any decisions by the board of managers shall be taken by unanimous vote of all managers present or represented.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The board of managers may subdelegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determinate the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of said agency.

Towards third parties, the company shall be bound by the joint signature of one A Manager and one B Manager or by signature of any special agent as decided by the Board of managers, provided he/she acts within the limits of the powers granted by the Board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10th, 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be paid in respect of the following conditions:

1. Only the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, is authorized to decide upon any such distribution;
2. Interim accounts shall be drawn up showing that the funds available for distribution are sufficient;
3. The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles.

Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

Art. 18. The company may redeem shares of its own capital on the conditions fixed as follows:

- The authorization to redeem is given by the general meeting of partners representing at least three quarter of the corporate capital. This general meeting will fix the maximum number of shares redeemable and the redemption price. Each transaction of redemption must be the subject of a specific authorization;

- The par value of the redeemed shares, including the shares redeemed previously and the shares owned by the Company in its portfolio as well as the shares redeemed by a person acting in its own name but for the account of the company, may not exceed 10% of the subscribed corporate capital;

- The redemptions may not have as consequence that the net assets of the Company would become lower than the subscribed capital increased by the reserves that are not distributable by means of the law or of the articles of incorporation.

- The redemptions may only be done by means of distributable amounts including the extraordinary reserve constituted by amounts received by the Company as share premium on the issue of its own shares or by amounts received out of a new issue made in view of the redemption.

No voting right, as well as no right to the distribution of a dividend or of a liquidation profit will be attached to the redeemed shares of the Company.

The shares redeemed in breach of the above provisions will have to be retransferred in the deadline of one year after their redemption.

Should these shares not be retransferred in this deadline, they will have to be cancelled. It may be proceeded to a capital decrease of the corresponding amount.

Such capital decrease is mandatory if the redemptions of the shares to be cancelled have as result that the net assets became lower than the subscribed corporate capital increased by the reserves that may not be distributed by means of law or of the articles of incorporation.

Art. 19. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the law of August 10, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Transitory disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of December 2007.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the five hundred (500) shares have been subscribed by the sole partner the company governed by the laws of the State of Illinois LISKOR INTERNATIONAL, INC., with registered office in 60712-3633 Lincolnwood (Illinois), 6600 North Lincoln Avenue, Suite 240, (United States of America), and paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately EUR 1,500.-

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1) That the following are appointed managers of the company for an unlimited period of time:

A. Are appointed as A Managers:

- Mrs Geraldine Schmit, Companies director, born in Messancy, (Belgium), on November 12th, 1969, residing professionally L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, and

- Mrs Marjoleine Van Oort, Companies director, born in Groningen, (The Netherlands), on February 28th, 1967 residing professionally L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

B. Are appointed as B Managers:

- Mr William Blodgett, born in Chicago (Illinois) on December 30th, 1982, residing 95, Prince Street, Boston, Massachusetts, Illinois, (United States of America), and

- Mrs Janis Bassis, Real Estate Developer, born in Chicago (Illinois), on August 1st, 1955, residing professionally in F-92270 Bois Colombes, 10, avenue De Maréchal de Lattre De Tassigny, (France).

The Company shall be validly bound by the joint signature of one A Manager and one B Manager.

2) The Company shall have its registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same mandatory and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, acting as said before, known to the notary, by surname, Christian names, civil status and residences, the said mandatory signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

La société régie par les lois de l'Etat d'Illinois LISKOR INTERNATIONAL, INC. avec siège social à 60712-3633 Lincolnwood (Illinois), 6600 North Lincoln Avenue, Suite 240, (Etats-Unis d'Amérique), inscrite au Registre des Sociétés de l'Etat d'Illinois sous le numéro 52078644,

ici représentée par Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre la comparante et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'exercer toute opération se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion, l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières et brevets, pour accorder à des sociétés dans lesquelles la Société a une participation tout type d'assurances, prêts, avances et garanties.

La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles. La Société peut acquérir, transférer et gérer tout bien immobilier de n'importe quelle forme. La Société peut acquérir, transférer et gérer des immeubles sous n'importe quelle forme, peu importe leur lieu de situation. La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession de biens immobiliers.

La Société peut exercer toute activité industrielle ou commerciale qui peut directement ou indirectement favoriser la réalisation de son objet.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de LISKOR LUXEMBOURG S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par quatre gérants: deux gérants A et deux gérants B. Ils formeront un Conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents lors de la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut donner procuration à un autre gérant de même catégorie pour le représenter à la réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins deux (2) gérants sur quatre (4), dont au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B, sont présents ou représentés. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les gérants.

Le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad-hoc.

Le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou par tout mandataire désigné par le Conseil de Gérance, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences fixées par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Seul le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, est compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;

2. Il est établi un état comptable faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;

3. Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Art. 18. La société pourra acquérir des parts sociales de son propre capital dans les conditions fixées ci-après:

- L'autorisation d'acquérir est accordée en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social qui fixera le nombre maximum des parts sociales à acquérir et le prix de rachat des parts sociales en question. Chaque opération de rachat de parts sociales devra faire l'objet d'une autorisation spécifique;

- La valeur nominale des parts sociales acquises, y compris les parts sociales que la société aurait acquises antérieurement et qu'elle aurait en portefeuille ainsi que les parts sociales acquises par une personne agissant en son propre nom, mais pour le compte de la société, ne peut dépasser 10% du capital souscrit;

- Les acquisitions ne peuvent avoir pour effet que l'actif net devienne inférieur au capital souscrit augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent de distribuer;

- Les acquisitions ne pourront être faites qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres parts sociales ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les parts sociales rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Les parts sociales acquises en violation des dispositions qui précèdent devront être cédées dans un délai d'un an à compter de leur acquisition. A défaut de leur cession dans ce délai, les parts sociales devront être annulées. Il pourra être procédé à une réduction du capital souscrit d'un montant correspondant. Une telle réduction sera obligatoire dans la mesure où les acquisitions de parts sociales à annuler ont eu pour effet que l'actif net est devenu inférieur au capital souscrit augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique la société régie par les lois de l'Etat d'Illinois LISKOR INTERNATIONAL, INC. avec siège social à 60712-3633 Lincolnwood (Illinois), 6600 North Lincoln Avenue, Suite 240, (Etats-Unis d'Amérique), et libérées par le prédict souscripteur moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.500,-

Décisions prises par l'associé unique

La comparante prédésignée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1) Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

A. Sont nommés gérants A:

- Madame Géraldine Schmit, Administrateur de Sociétés, née à Messancy, (Belgique), le 12 novembre 1969, résidant professionnellement à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, et

- Madame Marjoleine Van Oort, Administrateur de Sociétés, née à Groningen, (Pays-Bas), le 2 février 1967, résidant professionnellement à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

B. Sont nommées gérants B:

- Monsieur William Blodgett, né à Chicago (Illinois) le 30 décembre 1982, résidant à 95, Prince Street, Boston, Massachusetts, Illinois, (Etats-Unis d'Amérique), et

- Madame Janis Bassis, promoteur immobilier, née à Chicago (Illinois) le 1^{er} août 1955, résidant professionnellement à F-92270 Bois Colombes, 10, avenue De Maréchal de Lattre De Tassigny, (France).

La société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007. Relation: LAC/2007/18045. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007092136/242/356.

(070102920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

Sanichauer Service s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3504 Dudelange, 58, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 49.285.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007091929/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11287. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070102881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

Administration & Business Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9119 Schieren, 2, rue du Castel.

R.C.S. Luxembourg B 104.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007090290/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 19 juillet 2007, réf. DSO-CG00205. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070100657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Metty Weyrich & Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9416 Vianden, 6, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 102.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007090298/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 19 juillet 2007, réf. DSO-CG00207. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070100664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Amerly's International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 21.418.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107315, nommée administrateur en date du 4 septembre 2006, a désigné Madame Isabelle Schul, née le 30 janvier 1968, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107316, nommée administrateur en date du 4 septembre 2006, a désigné Monsieur Christian François, né le 1^{er} avril 1975, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

La société LOUV S.à r.l, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-89272, nommée administrateur en date du 4 septembre 2006, a désigné Madame Ariane Vigneron, née le 15 octobre 1977, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 24 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

AMERLY'S INTERNATIONAL S.A.

MADAS S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

C. François / A. Vigneron

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007090196/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09108. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

A.I.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 93.963.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007090618/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08754. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

TW Intérieur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 8, rue Julien Vesque.

R.C.S. Luxembourg B 75.333.

L'an deux mille sept, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme T W INTERIEUR S.A., avec siège social à L-2668 Luxembourg, 8, rue Julien Vesque, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 75.333 (NIN 2000 2209 846),

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Gloden, de résidence à Grevenmacher, en date du 11 avril 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 559 du 5 août 2000,

au capital social de quarante mille Euros (€ 40.000,-), représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Uwe Roos, directeur, demeurant à D-54518 Niersbach, Hubertusstrasse 31, qui désigne comme secrétaire Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

Modification de l'article 13 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué qui détient un droit de co-signature obligatoire ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué qui détient un droit de co-signature obligatoire ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: U. Roos, M. Galowich, J.-P. Frank, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 29 juin 2007. Relation: ECH/2007/715. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 juillet 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007090996/201/48.

(070101334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

TAG Heuer International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 52.964.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue au siège social le 11 juin 2007 que:

1. sont réélus administrateurs Mr Philippe Pascal, Mr Patrick Houël et Mr Bernard Rolley pour une période allant jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008.

2. est réélu commissaire aux comptes ERNST & YOUNG, Luxembourg pour une période allant jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007090495/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09227. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Tubilux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 61.667.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007090614/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08749. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Finmor Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 75.864.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 juin 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Le conseil d'administration

J.-P. Fiorucci / D. Murari

Président / Administrateur

Référence de publication: 2007090554/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08690. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Stahl-Schroeder Retail Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.882.

Auszug der Beschlüsse der ordentlichen Generalversammlung vom 14. Juni 2007

Die Gesellschafter haben in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter, einstimmig folgende Entschlüsse gefaßt:

Beschluß 1

Herr Rüdiger Kimpel, Bankkaufmann, geboren am 2. September 1960 in Wiesbaden, wohnhaft in D-20149, Hamburg, Rothenbaumchaussee, 227 wird zusätzlich zum Geschäftsführer bestellt.

Beschluß 2

Die Gesellschaft wird rechtsgültig durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Geschäftsführern vertreten und verpflichtet.

Luxemburg, den 14. Juni 2007.

Für gleichlautenden Auszug

Die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2007090529/6261/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01631. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Compagnie Financière des Grands Vins de Tokaj S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 38.627.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007090616/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08793. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

MERCK SHARP & DOHME Luxembourg (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 106.590.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007090617/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08790C. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Shai Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 47.122.

Les comptes statutaires au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, le 20 juillet 2007.

MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A.

C. Wintersdorff

Directrice Juridique

Référence de publication: 2007090914/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11346. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

The Alena Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.319.

EXTRAIT

L'Associé unique, dans ses résolutions du 29 juin 2007, a renouvelé le mandat du gérant pour une durée indéterminée
- M. Charles Edward Atwood II, gérant, 12, Ivey Trace Court, Hunt Valley, MD 21030, USA.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour THE ALENA GROUP, Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2007090952/833/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09318. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.